

LE GRAND
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2022_028

Nombre de membres du bureau en exercice	
Présents	42
Votants	51
Pouvoirs	9

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 9 septembre 2022

**LE 15 septembre 2022, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SOUTIEN AUX INITIATIVES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES AU GENRE - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. AMELIN, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. MOTTIER, M. FOUCHIER, M. RATIER, M. MALLET

POUVOIR(S) :

Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. PARVAUD donne pouvoir à M. DUCENE
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

SOUTIEN AUX INITIATIVES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIES AU GENRE - POINT DELIBERANT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations du Grand Périgueux (2018-2020/2022) est structuré autour de quatre axes prioritaires qui répondent aux besoins du territoire identifiés dans le diagnostic territorial :

- l'emploi,
- le logement,
- l'accès au droit des victimes,
- le Grand Périgueux (agentes et agents, élus et élues)

Que le rôle du Grand Périgueux dans ce plan territorial consiste à coordonner et animer un important réseau d'acteurs institutionnels, privés et associatifs de la justice et du droit, du monde de l'entreprise, les associations de proximité, les médias, etc.

Qu'adossé au Contrat de ville prolongé jusqu'en 2022 via le PERR (Protocole d'engagements réciproques et renforcés), le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations voit sa période d'exécution étendue.

Que le maintien de la dynamique territoriale sur la question des discriminations engagée aujourd'hui doit pouvoir s'appuyer sur des actions concrètes et visibles pour les habitantes et les habitants du territoire. C'est pourquoi il est proposé d'accorder un soutien aux initiatives visant la prévention et la lutte contre les discriminations dans le cadre d'une enveloppe globale de 2.000 € pour 2022.

Considérant que porté par le Centre d'Information sur le Droit des femmes et des familles (CIDFF), le projet TouteSport s'adresse aux femmes en recherche d'emploi, en formation, en situation de monoparentalité, étrangères primo -arrivantes, bénéficiaires des minimas sociaux...

Qu'il vise l'insertion socioprofessionnelle des femmes en situation de précarité résidant en quartier prioritaire par le biais d'une pratique sportive régulière. Il s'agit de permettre à ces femmes en rupture de liens sociaux de reprendre confiance en elles et de réinvestir l'espace public en travaillant à la levée de multiples freins : mobilité, articulation des temps, sociabilisation, estime de soi, etc.

Que les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

par groupe de 6 à 8 femmes, pendant un cycle de 3 mois (**3 cycles prévus en avril, juillet et octobre 2022**), il est proposé des ateliers de 9h à 11h30 tous les jours à l'antenne du CIDFF dans le quartier du Toulon à Périgueux.

Qu'il est proposé aux groupes de se rendre à vélo par exemple ou en bus dans des lieux ou des structures-ressources favorisant leur insertion sociale et professionnelle : sorties culturelles, sportives ou de socialisation (centres sociaux, médiathèques, ligue de l'enseignement, UFOLEP, ASPTT, parcs publics, voie verte...), associations de premier recours (Restos du cœur, ASD, Apare, AFAC 24, Emaüs...), structures de formation ou d'insertion professionnelle (MDE, Mission Locale, L'INFREP, Pôle Emploi, Cap emploi, AFPA, 3S, ARTEEC, CIBC...).

Que des temps de sensibilisation sur les droits de femmes, les stades de la place respective des femmes et des hommes dans le sport, l'articulation des temps, l'estime de soi et des ateliers numériques sont également proposés et animés par les équipes du CIDFF.

Considérant que le budget de l'opération s'élève à 8 100€. L'association sollicite le Grand Périgueux à hauteur de 3 000 €. L'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des actions visant la prévention et la lutte contre les discriminations étant limitée à 2 000€, il est proposé de soutenir cette action à hauteur du budget disponible.

Plan de financement de l'action			
Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Animation de 3 cycles d'animation (prestation de services autres associations)	7 100	Etat (Politique de la ville et Déléguée Droit des femmes et Egalité)	2 000
Charges indirectes	1 000	CR NA	1 000
		CAF 24	1 100
		CD 24	2 000
		Grand Périgueux	2 000
TOTAL	8 100€	TOTAL	8 100

Que par ailleurs la ville de Périgueux verse une subvention annuelle au fonctionnement de l'association à hauteur de 2000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de soutenir pour l'année 2022, une initiative locale visant la prévention et la lutte contre les discriminations pour un montant total de 2000 € ;
- Accorde une subvention de 2.000 € au CIDFF Dordogne pour l'action « TouteSport».

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 28/09/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 28/09/2022	Périgueux, le 28/09/2022
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 